

U N I V E R S I T E   D E   M O N C T O N

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 1er février 1974

Etaients présents:    Me Adélarde Savoie  
                         Me Alfred R. Landry  
                         M. Marcel Sormany  
                         M. F.X. Fafard  
                         Me Emery Brison  
                         M. Jean-Claude LeBlanc  
                         M. Laurier Thibault  
                         Dr Claude Gaudreau  
                         M. Yvon Ouellette  
                         M. Paul Bourque  
                         Sr Auréa Cormier  
                         M. Jules Léger  
                         M. George Wybouw  
                         Mlle Rachel Daigle  
                         M. Pierre Cadieux  
                         M. Helmut Schweiger  
                         M. Médard Collette  
                         M. Léandre Bourque  
                         Père Roland-E. Soucie  
                         M. Roland Tessier

1 - OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Me Alfred Landry appelle l'assemblée à l'ordre et la déclare dament constituée.

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 NOVEMBRE 1973

Il est proposé par M. Yvon Ouellette et appuyé par M. Jules Léger que le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 1973 soit accepté moyennant la correction suivante: à la page 7, à l'avant dernier paragraphe, on devrait lire 25 janvier au lieu de 25 février.

Adopté.

3 - RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF

Il est proposé par M. Jean-Claude LeBlanc et appuyé par M. Marcel Sormany que le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif tenue le 21 janvier 1974 soit ratifié.

Adopté.

4 - AFFAIRES DECOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 23 NOVEMBRE 1973

Les différents points découlant du procès-verbal de la dernière réunion seront discutés lors de la présentation des rapports.

5 - CORRESPONDANCE

- Une lettre de M. Urquhart motivant son absence.
- Une lettre de Me Yvon Arseneau motivant son absence. - Une lettre de M. Louis-P. Bonneau motivant son absence.
- Une lettre de l'Exécutif de l'Association des professeurs proposant un amendement à l'Addendum I du Manuel du professeur.

6 - RAPPORT DU RECTEUR

Me Adélarde Savoie présente un compte-rendu des principales activités auxquelles il a participé depuis la dernière réunion du Conseil des Gouverneurs, le 23 novembre 1973.

- 21 novembre - Rencontre avec le Dr George MacBeath et M. David Webber, au sujet du projet de musée.
- 1er déc. - Visite du Consul de Belgique à Moncton à l'occasion d'une exposition d'artistes belges.
- 4 décembre - Rencontre avec M. Rodolphe Chiasson de la Compagnie Fenco et M. Gérald Gaudet, architecte, concernant le projet de construction du complexe d'éducation physique.
- 5 & 12 déc.- Réunions au sujet du recrutement des étudiants.
- 6 décembre - Rencontre avec les professeurs Bernard Trotter de l'Université Queen's et Jacques St. Pierre de l'Université de Montréal, qui dirigent une étude pour le compte de l'AUCC sur les rapports entre les universités et divers niveaux de gouvernements.
- 12 décembre - Réunion du Comité qui étudie les procédures concernant la collation des grades. Ce Comité présentera un rapport à la prochaine réunion du Sénat académique.
- 7 & 14 déc.- Soirées de Noël des professeurs et du personnel.
- 18 décembre - Rencontre avec le Dr Nathan Stolow de l'Institut et 11 janv. de Conservation et M. Ray Johnson du ministère des Travaux Publics concernant la construction sur le campus d'un laboratoire de conservation.
- 20 décembre - Journée d'étude à la Faculté des sciences de l'éducation au sujet du Rapport MacLeod-Pinet.
- 1<sup>er</sup> déc. au - M. Jean Cadieux a effectué une étude au Sénégal  
11 janvier concernant les besoins en comptabilité dans ce pays.
- 8 janvier - Rencontre avec MM. Thompson & Cook concernant le Centre d'éducation physique - notre demande de \$5.4 millions est approuvée en principe.
- 9 janvier - Réception au Musée acadien des participants au séminar de conservation.
- 10 janvier - Rencontre avec une délégation du Collège Ste-Anne.
- 22 & 23 janv.- Réunion à Halifax de l'Association des Universités de l'Atlantique.
- 25 janvier - Rencontre des présidents des universités du N.-B. avec MM. Thompson & Cook.
- 29 janvier - Rencontre de l'administration avec un comité des professeurs concernant les salaires de 1974-75.
- A) Centre d'éducation physique  
Le Comité exécutif a décidé de retenir les services de la Compagnie Fenco. Les travaux commenceraient au printemps.

6 - RAPPORT DU RECTEUR (suite)

B) Complexe Laboratoire-Musée - Galerie d'art

Me Savoie donne quelques explications concernant ce projet. La construction de cet édifice sera sous la direction de l'Université et débutera après la signature d'un bail avec le Gouvernement fédéral et l'assurance que les autres fonds seront disponibles.

C) Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes

Sr Catherine Wallace fut nommée présidente de cette Commission qui comptera trois membres francophones.

D) Rapport MacLeod-Pinet

L'Université de Moncton a présenté un mémoire indiquant clairement la position de l'Université concernant les recommandations du rapport MacLeod-Pinet.

Il est proposé par M. Marcel Sormany et appuyé par M. Paul Bourque que le Conseil des Gouverneurs donne son entière approbation au mémoire préparé par l'Université concernant le rapport MacLeod-Pinet et offre ses félicitations à ceux qui l'ont préparé.

Abstention: 1                      Adopté.

E) Recrutement

Il y eut échange d'idées concernant le recrutement. On demande à qui de droit de faire une étude des méthodes de recrutement utilisées par les autres universités du N.-B. en vue d'améliorer, au besoin, le mode de recrutement à l'Université de Moncton.

Il est proposé par M. Marcel Sormany et appuyé par M. Paul Bourque que le rapport du Recteur soit reçu.

Adopté.

7 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT

M. Helmut Schweiger présente son rapport comme suit:

Nomination

- M. Jean-Claude Marcus, responsable du secteur d'art dramatique.

Cette nomination entre en vigueur immédiatement.

Congés d'études - pour l'année universitaire 1974-75.

- M. Réal Allard, congé sans solde, études en vue d'un doctorat
- M. Yves Bolduc, congé sans solde, études en vue d'un doctorat
- M. Jean-Guy Finn, bourse de perfectionnement partielle, études en vue d'un doctorat
- Mlle Huberte Poirier, bourse de perfectionnement pour le premier semestre de l'année universitaire 1974-75 en vue de l'obtention d'une maîtrise
- Mlle Yolande LeBlanc
- Roger Bourgeois
- M. Louis Haché

Ils devraient recevoir des bourses du ministère de l'Education en vue de leur perfectionnement professionnel, bourses réservées lors de l'intégration de l'Ecole Normale et de l'Institut de Technologie du N.-B. à l'Université de Moncton.

7 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT (suite)

Permanence d'emploi

Les professeurs suivants sont recommandés pour accéder à la permanence d'emploi à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1974. Les recommandations sont faites en tenant compte des exigences des statuts de l'Université, chapitre 11, article 15:

Faculté des arts:

- M. Yvan Lepage, département des études françaises
- M. Gérard Beaulieu, département d'histoire-géographie
- M. Jacques Schroeder, département d'histoire-géographie - M. Chung-Chi Wen, département d'histoire-géographie - Père Hector Haché, département des sciences religieuses - M. Georges François, département de philosophie.

Faculté d'administration:

- M. René-Jean Ravault, département d'administration - M. Georges Wybouw, département de comptabilité
- Faculté des sciences:

- M. Prakash Varma, département de biologie

Ecole des sciences sociales et du comportement

- M. Alvaro Tamayo, département de psychologie
- Mme Alice Breau, département de service social
- M. Ronald J. LeBlanc, département de service social
- M. André Lupien, département de service social - M.

Michel Saint-Louis, département de science politique

Promotion

Le professeur suivant est recommandé pour une promotion au rang de professeur adjoint:

- M. Bernard Vanbrugghe, département de physique-mathématiques
- L'étude de cette promotion était entamée lors des promotions générales au printemps dernier. Entre temps, toutes les conditions ont été remplies.

Programmes offerts et autorisés:

Ajouter à la liste des programmes offerts et autorisés à l'Université de Moncton (liste présentée à la réunion du Conseil des Gouverneurs du 29 juin 1973):

Faculté des sciences:

- Baccalauréat ès sciences avec majeur en biochimie

Ecole des sciences sociales et du comportement:

- Baccalauréat ès sciences sociales avec spécialisation en science politique.

Statistiques - 1973-1974

Professeurs réguliers à plein temps: 229

Etudiants réguliers en date du 1<sup>er</sup> décembre 1973: 2341 Il est proposé par M. Pierre Cadieux et appuyé par M. Marcel Sormany que le rapport du Vice-recteur à l'enseignement soit accepté.

Adopté.

.../5

8 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ADMINISTRATION

M. Collette informe les membres que les fêtes du dixième anniversaire de l'Université ont coûté \$19,849 alors qu'un budget de \$20,000 avait été voté.

M. Collette informe aussi les membres que l'augmentation du nombre d'étudiants à l'Université va probablement nécessiter l'achat d'une autre résidence hors-campus pour accommoder les étudiants.

Il est proposé par M. Jules Léger et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que le Conseil des Gouverneurs autorise le Comité exécutif d'acheter à l'extérieur du campus un édifice de 15 à 30 appartements.

Adopté.

Il est proposé par M. Pierre Cadieux et appuyé par Dr Claude Gaudreau que le rapport du Vice-recteur à l'administration soit reçu.

Adopté.

9 - RAPPORT DU COMITÉ CHARGÉ DE PROPOSER DES AMENDEMENTS AU CHAPITRE 11 DES STATUTS

On soumet le rapport du Comité et des changements sont proposés.

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par Dr Claude Gaudreau que l'article 109, le<sup>r</sup> paragraphe se lise comme suit:

"Le Comité des griefs est formé de deux professeurs nommés par l'Association des professeurs, deux membres du personnel administratif nommés par le Recteur et d'un président nommé par le Recteur en accord avec le président de l'Association des professeurs".

Vote: Pour: 7 Contre: 6 Adopté.

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que le deuxième paragraphe se lise comme suit:

"Le Comité des griefs reçoit les demandes des professeurs concernant la permanence, la promotion professorale, et les salaires. .... "

Vote: Pour: 10 Contre: 3

Ado

pté. Article 15

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que l'Article 15, premier paragraphe soit accepté comme suit:

Paragraphe I

L'accession à la permanence de l'emploi ne sera décidée que sur la recommandation d'un comité comprenant:

a) Le Vice-recteur à l'enseignement

b) Deux doyens élus par les doyens

c) Quatre professeurs élus. Les professeurs titulaires, agrégés et adjoints élisent chacun un représentant ayant la permanence, à même leurs rangs respectifs. Le quatrième professeur est élu par tout le corps professoral, mais il doit être un titulaire, un agrégé ou un adjoint. Si un professeur élu est déjà membre du Comité, à cause de sa fonction de doyen, le professeur classé au second rang lors de l'élection est déclaré élu. L'élection se fait, mutatis mutandis, selon la procédure décrite à l'article 10 (b) des statuts de l'Université.

Adopté.

9 - RAPPORT DU COMITE CHARGE DE PROPOSER DES AMENDEMENTS AU CHAPITRE 11 DES STATUTS (suite)

Les paragraphes II, III, IV et V se liraient comme suit:

Paragraphe II

Le doyen de la faculté ou le directeur de l'école réunit le conseil de l'école ou de la faculté, au mois d'octobre pour étudier les dossiers des professeurs susceptibles d'accéder à la permanence. Il soumet ensuite les dossiers au Comité de permanence.

Paragraphe III

Au terme de la quatrième année au plus tard, le Vice-recteur avise l'intéressé par écrit qu'il a été ou non recommandé à la permanence.

Le professeur qui n'obtient pas la permanence peut recevoir un contrat pour la cinquième année, et ce contrat n'est pas nécessairement terminal. Par la suite, le professeur peut recevoir d'autres contrats pour une durée d'un an. Dans ce cas il reçoit la permanence avec la signature d'un septième contrat et l'assentiment du Conseil des Gouverneurs.

Paragraphe IV

Si le Comité conclut au rejet d'une nomination permanente, le Vice-recteur avise l'intéressé par écrit de la décision et des motifs. L'intéressé a le droit de demander que le Comité tienne une nouvelle séance pour lui permettre de présenter ses observations. Après l'avoir entendu, le Comité peut examiner à nouveau sa propre recommandation et la changer au besoin. Si le professeur n'est pas satisfait de la décision, il peut alors se présenter au Comité des griefs.

Paragraphe V

Si le Comité décide de recommander le professeur à la permanence, celui-ci en sera avisé par écrit par le Vice-recteur à l'enseignement après ratification par le Conseil des Gouverneurs de l'Université.

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que l'on accepte les paragraphes II, III, IV et V tels que modifiés ci-haut.

Adopté.

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que l'Article 16 soit accepté comme suit:

Art. 16: Procédure à suivre pour la promotion d'un professeur

Paragraphe I

Pour la promotion d'un rang professoral à un autre, le Comité de la permanence d'emploi se transforme en Comité de promotion académique.

Paragraphe II

Les personnes qui peuvent entamer la procédure de promotion d'un professeur sont les suivantes: 1) le directeur de département; 2) le doyen de la faculté ou le directeur de l'école; 3) le Vice-recteur à l'enseignement; 4) trois professeurs de la faculté ou de l'école qui ont la permanence d'emploi.

9 - RAPPORT DU COMITÉ CHARGÉ DE PROPOSER DES AMENDEMENTS AU CHAPITRE 11 DES STATUTS (suite)

Paragraphe III

Le doyen de la faculté ou le directeur de l'école réunit le conseil de l'école ou de la faculté au mois d'octobre pour étudier le dossier des professeurs susceptibles de recevoir un nouveau rang professoral. Il soumet ensuite les dossiers au Comité de promotion qui fait ses recommandations.

Adopté.

L'Article 108 (nouveau) qui a été proposé par le Comité est rejeté.

L'Article 110 - Travail rémunéré à l'extérieur de l'Université a été révisé et présenté à nouveau par le Recteur.

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par M. Marcel Sormany que les différents points de l'Article 110 soient votés séparément.

Vote: Pour: 10 Contre: 2 Adopté.

- a) L'Université peut autoriser un professeur à faire du travail rémunéré à l'extérieur de l'Université à condition que ce travail soit dans le domaine de spécialisation du professeur et puisse contribuer à son développement professionnel.

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que l'item a) soit accepté.

Vote: Pour: 12 Contre: 2 Adopté.

- b) Avec l'autorisation requise, un professeur peut consacrer au travail extérieur jusqu'à concurrence de 20% de son temps de travail. L'Université ne diminue en aucune façon ni la charge académique ni le traitement du professeur qui a droit à toute rémunération prévue pour le travail extérieur qu'il exécute.

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que l'item b) soit accepté.

Vote: Pour: 12 Contre: 1 Adopté.

- c) Tout professeur qui désire effectuer du travail rémunéré à l'extérieur doit adresser sa demande à son doyen qui peut accorder l'autorisation requise après avoir consulté le Vice-recteur à l'enseignement. Le travail à l'extérieur doit se faire aux heures acceptées par le doyen. L'autorisation prend fin automatiquement le 30 juin de chaque année.

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par M. Jules Léger que l'item c) soit accepté.

Vote: Pour: 11 Contre: 2 Adopté.

- d) L'Université n'est aucunement responsable du travail extérieur effectué par le professeur qui agit alors à titre de professionnel en affaires.

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que l'item d) soit accepté.

Vote: Pour: 12 Con-re: 1 Adopté.

9 - RAPPORT DU COMITÉ CHARGE DE PROPOSER DES AMENDEMENTS AU CHAPITRE 11 DES STATUTS (suite)

- e) Le coût de tout équipement ou personnel de l'Université utilisé pour un travail extérieur doit être défrayé par le professeur sur une base horaire. Le professeur ne doit pas utiliser son bureau ni les locaux de l'Université aux fins de son travail extérieur à moins d'une entente précise avec l'Université.

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par M. Yvon Ouellette que l'item e) soit accepté.

Vote: Pour: 13 Contre: 1 Adopté.

- f) Tout professeur peut devenir actionnaire, propriétaire ou partenaire d'une entreprise à condition que cette qualité ne nuise pas à son bon fonctionnement professionnel à l'Université et n'entraîne aucun conflit d'intérêt.

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que l'item f) soit accepté.

Vote: Pour: 12 Contre: 1 Adopté.

- g) La possibilité d'effectuer du travail rémunéré à l'extérieur de l'Université n'est pas un droit attaché au statut de professeur mais une occasion de perfectionnement professionnel. Dans les facultés ou écoles où la recherche est chose courante, le travail rémunéré à l'extérieur ne doit pas être un obstacle à la poursuite de travaux de recherche subventionnée à l'intérieur de l'Université.

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que l'item g) soit accepté.

Vote: Pour: 11 Contre: 2 Adopté.

Le népotisme

Le Comité présente l'Article 111 (nouveau) qui se lit comme suit:  
Le poste de professeur devrait être accessible à tous en fonction de la compétence. Par conséquent, l'emploi d'un conjoint (ou d'un parent) n'empêche ni n'entraîne l'emploi de l'autre.

Il est proposé par M. George Wybouw et appuyé par M. Jules Léger que l'Article III, Le Népotisme, soit accepté.

Vote: Pour: 4 Contre: 8 Proposition rejetée.

Articles 106 & 107

Une suggestion est faite concernant la révision des articles 106 et 107 pour se lire comme suit:

Que dans la révision des articles 106 et 107, on tienne compte surtout du guide de l'ACPU, pages 36 à 45 et de 89 à 93, et des recommandations de la Commission de planification académique, nos 224, 225, 226 et 227. Avant de soumettre cette révision au Conseil des Gouverneurs, qu'elle soit envoyée aux membres dudit Conseil avec des notes qui feraient voir les principes sous-jacents à cette révision.

10 - ETUDE DE LA REVISION DES STATUTS

Me Savoie présente un document contenant les chapitres 1, 2 et 3 des règlements de l'Université, qui ont été révisés. (Voir annexe "A")

Il est proposé par M. George Wybouw et appuyé par M. Emery Brison que le Conseil des Gouverneurs adopte la mise à jour des règlements (chapitres 1, 2 et 3) de l'Université.

Adopté.

11 - DIVERS

Lettre de l'Exécutif de l'APUM

L'Exécutif de l'Association des professeurs présente l'amendement suivant à l'Addendum I, page 65, du Manuel du professeur:

remplacer dans la partie A "devrait obtenir une forme de congé" par "pourrait obtenir une forme de congé" et dans la partie B "doit demander" par "peut demander".

Il est proposé par Dr Claude Gaudreau et appuyé par M. Emery Brison qu'on rejette la requête de l'Exécutif de l'APUM.

Vote: Pour: 10 Contre: 3

Adopté.

Il est proposé par Me Adélarde Savoie et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que l'Addendum I, partie A, Politique municipale, soit modifié pour se lire comme suit:

"Tout employé de l'Université qui désire se présenter comme candidat et faire action en politique municipale peut le faire sans demander un congé à l'Université, sauf le cas d'un candidat à la mairie de Moncton qui, si élu, doit obtenir une forme de congé, vu le temps exigé par cette fonction. Les modalités et les conditions de ce congé sont à discuter entre le candidat et les autorités de l'Université".

Adopté.

12 - AJOURNEMENT

Il est proposé par M. Paul Bourque et appuyé par M. Jean-Claude LeBlanc que la réunion soit ajournée.

La prochaine réunion aura lieu soit le 29 mars ou le 5 avril.

Adopté.

(Signé)

Me Alfred Landry, Président

(Signé)

M. Léandre Bourque, Secrétaire